

DOUSSELIN
2 rue Gabriel PERI BP 23
69270 Couzon au mont d'or
tel : 04.72.42.96.00 FAX : 04.72.42.96.09

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
CORINDON BLANC MICRONISE**

Selon norme 91/155 CE

1) IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale

→ **CORINDON BLANC MICRONISE**

2) COMPOSITION

- Oxyde d'aluminium électrofondu (Al_2O_3)

3) RISQUES POTENTIELS

3.1 Risques professionnels

→ Mesures applicables pour les poussières chimiquement et physiquement inertes.

4) SOINS MEDICAUX D'URGENCE

4.1 Projection sur la peau

→ Lavage à l'eau

4.2 Projection dans les yeux

→ Lavage à l'eau distillée

5) PREVENTION DES INCENDIES

Oxyde inerte ne réagit pas avec l'eau ou les mousses carboniques

6) MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédé de neutralisation ou de destruction du produit : aucun

7) STOCKAGE ET MANIPULATION

7.1 Précautions spéciales en cours de stockage et de manipulation

- Stocker le produit dans un endroit sec et tempéré
- Précautions habituelles d'emploi pour tout produit pulvérulent non toxique
- Port de gants et de lunettes recommandé si utilisé pour le décapage à l'air comprimé

7.2 Matériaux d'emballage à éviter

- Néant

8) PROTECTIONS INDIVIDUELLES

8.1 Mesures individuelles de prévention

- Masque
- Gants
- Lunettes

8.2 Mesures spéciales de protection

- Masque respiratoire protecteur (pour poudre ultra fine) uniquement nécessaire si les valeurs limites de concentration atmosphérique pour les poussières inertes sont atteintes.

9) PROPRIETES PHYSIQUES

9.1 Etat physique à 20 °C

- Solide
- Couleur : blanc

9.2 Température de fusion

- 2050°C

9.3 Solubilité dans l'eau

- Insoluble

10) STABILITE ET REACTIVITE

Produits de décomposition dangereux : produit inerte

11) TOXICOLOGIE

11.1 Pour la peau

→ Néant

11.2 Vapeurs dégagées

→ Néant

12) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

12.1 Ecotoxicité

→ Déchets

→ Biodégradabilité

→ Rejets

12.2 Textes particuliers

→ Néant

13) PRECAUTIONS PARTICULIERES CONCERNANT LES REJETS DU PRODUIT

13.1 Elimination des rejets sauf règlement contraire d'autorités locales, peut être mis à la décharge ou sites appropriés, sans mesures complémentaires.

14) TRANSPORTS

14.1 Terrestre et fluvial

→ Classe : néant

→ Groupe : néant

15) PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS

Symbole de risque : sans objet - produit non dangereux

Prescription nationales : Aucune

16) INDICATIONS PARTICULIERES